

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mariannik Lachapelle

<https://www.cadre21.org/membres/cb924f7d0e409a1b3e850b85>

Date d'obtention : 2021-03-23 18:39:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois regarder le contexte dans lequel l'événement s'est produit. Je dois vérifier la nature des gestes posés. Je dois évaluer les intentions derrière les images ou vidéos partagées ainsi qu'évaluer l'étendu et la portée de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'intervenir de manière plus structurée et rendre le protocole uniforme au sein de l'école. Ce protocole va aussi me permettre de bien prendre la situation en charge et éviter de laisser passer des situations qui ont des portées et des répercussions importantes. Nous envoyons aussi un message clair aux élèves que c'est un sujet que nous prenons très au sérieux et que les conséquences peuvent être graves. Je crois que cette formation aidera les jeunes et les adultes à prendre la situation au sérieux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer d'être bienveillante et d'écouter leur histoire sans jugement. Je dois aussi m'assurer de bien faire le tour de la situation et de m'assurer des intentions derrière le geste posé. Je devrai aussi faire attention, en parlant à mes collègues de ne pas divulguer d'information et de garder la confidentialité. De plus, la manière de percevoir les élèves fautifs ne devra pas avoir d'incidence sur la manière dont j'interviens et ne pas teinter mes interventions en fonction d'une situation.